

Règlement Championnat de France de Gosu X

ARTICLE 1 – ORGANISATION

La société Sorry We Are French organise de mars 2023 à décembre 2023, un tournoi gratuit et sans obligation d'achat provisoirement ou définitivement intitulé « Championnat de France de Gosu X »

ARTICLE 2 - PARTICIPANTS

Le Championnat est ouvert à toute personne.

Sont exclus les membres des personnels de l'Organisateur, et toute personne ayant directement participé à la conception, à la réalisation ou à la gestion du Championnat ainsi que leur conjoint (mariage, PACS, concubinage), les membres de leurs familles : ascendants et descendants directs ou autres parents vivant ou non sous leur toit.

L'Organisateur se réserve le droit de demander à tout Participant de justifier du respect des conditions ci-dessus exposées. Toute personne ne remplissant pas ces conditions, ou refusant de les justifier, sera exclue du Championnat et ne pourra, en cas de gain, bénéficier de son lot.

Toute personne mineure participant à ce Championnat est réputée participer sous le contrôle et avec le consentement de ses parents ou du(es) titulaire(s) de l'autorité parentale, ou à défaut de son/ses tuteur(s) légaux. L'Organisateur se réserve le droit de demander la preuve de cette autorisation à tout moment du déroulement du Championnat notamment lors de la remise des dotations et pourra annuler la participation d'un joueur mineur dont le représentant légal ne validerait pas la participation.

La participation au Championnat implique l'entière acceptation du présent règlement (ci-après le « Règlement »).

ARTICLE 3 – MODALITES DE PARTICIPATION ET DEROULEMENT DE LA COUPE

Le Championnat est divisé en 2 étapes successives : les tournois de qualification et la Finale.

Les tournois de qualification auront lieu de mars 2023 à septembre 2023. Le nombre de places qualificatives dépend du nombre total de participants. Le nombre de qualifiés peut varier en fonction du nombre total de participants. Un tournoi de qualification est forcément composé de 8 ou 16 participants maximum, avec une 1 place qualificative à la clé.

Les tournois de qualification sont organisés par des partenaires (boutique ou bars à jeux), et la Finale en collaboration entre l'organisateur et l'un des partenaires.

- **Les tournois de qualification.**

1. Les tournois de qualifications sont organisés par des partenaires disposant d'un kit tournoi SWAF.
2. Pour organiser un tournoi de qualification officiel et recevoir un kit de tournoi Sorry We Are French, merci d'envoyer un mail à marketing@sorryweare.fr.
3. Le nombre de kit tournoi est limité. Sorry We Are French se réserve le droit de ne pas accepter toutes les demandes même si elles respectent les conditions énoncées.
4. Un Organisateur agréé s'engage à respecter toutes les Modalités et exigences d'organisation d'un Tournoi de Qualification décrites dans le document de Modalités.
5. Il est possible de participer à des tournois de qualifications officiels même en étant déjà qualifié. Toutefois, ce participant pourra uniquement gagner le lot réservé aux participants (booster de Niveau 1) et cèdera automatiquement ses autres gains en cas de victoire au finaliste (à savoir qualification et booster de Niveau 2).

- **Participations à un tournoi de qualification**

Pour participer il faut :

1. S'inscrire à un tournoi officiel de qualification organisé par un partenaire agréé. Il faut suivre alors les instructions d'inscriptions indiquées par l'organisateur. Les dates et lieu des tournois de qualification sont disponibles sur le site de Sorry We Are French à l'adresse suivante : <https://sorryweare.fr/fr/tournois/>
2. Apporter sa propre boîte de jeu Gosu X lors du tournoi.

3. Les données personnelles suivantes seront communiquées à Sorry We Are French pour assurer le bon déroulement du tournoi : nom, prénom, email et téléphone de tous les joueurs qualifiés ; nom, prénom, email et une adresse de livraison pour les partenaires agréés.

En participant à un Tournoi vous acceptez que ces données soient utilisées seulement dans le cadre des besoins d'organisation du Championnat.

Sorry We Are French ne peut pas être tenu responsable si un partenaire agréé et officiel d'un tournoi de qualification ne respecte pas les règles ou ne transmet pas à temps les informations nécessaires (nom, prénom, email, téléphone) à Sorry We Are French pour que les qualifié.es soient contacté.es à temps pour la Finale (précisions sur les dates limites à venir).

Sans ces informations, la qualification du qualifié.e est annulée.

Un.e qualifié.e qui ne peut pas participer à la Finale à cause de la date ou qui se désiste pour d'autres raisons abandonne sa participation et est éliminé.e du Championnat. Il n'est pas possible de se faire remplacer.

- **Modalités des tournois de qualification.**

Quel que soit le type de tournoi de qualifications choisis, tous ces tournois doivent respecter le même format et les mêmes modalités, à savoir :

- Format éliminatoire.
- Tournoi de 8 ou 16 joueurs.
- Matches de 50mn maximum.

- **Tournoi – La Finale.**
- La Finale du Championnat de Gosu X est co-organisée par Sorry We Are French et l'un des partenaires. Celle-ci aura lieu sur Paris.
- La Finale suit également les modalités suivantes :
 - Format éliminatoire
 - Matches de 50mn maximum
 - Si la ou le champion.ne refuse son titre, c'est le/la joueur.euse arrivé.e en 2e position dans le classement qui remporte le titre et les dotations, et ainsi de suite.

- **Règles de Tournoi et FAQ.**

Les règles spécifiques de tournoi suivantes doivent être appliquées lors des tournois qualificatifs et lors de la Finale :

- Lorsqu'un joueur joue Fenghuang il doit révéler la carte Phoenix à son adversaire avant de la placer au sommet de son deck

Une FAQ est consultable à tout moment sur le site de SWAF : <https://sorryweare.fr/fr/game/gosu-x/>

ARTICLE 4 - DOTATIONS

La valeur des lots est déterminée au moment de la rédaction du Règlement et ne saurait faire l'objet d'une contestation quant à son évaluation.

1. Dotation pour les tournois de qualifications :

Pour chaque tournoi de qualification :

1. **1 place qualificative pour la Finale et 1 booster « Niveau 2 »** (d'une valeur de 0€) pour le vainqueur du tournoi.
2. **1 booster « Niveau 1 »** (d'une valeur de 0€) pour chaque participant.

Chaque organisateur peut s'il le souhaite ajouter des dotations supplémentaires propre à son tournoi.

2. Dotation pour la Finale

1. Chaque participant recevra **1 booster « Niveau 3 »** (d'une valeur de 0€).
2. Le participant vainqueur de la Finale, et donc du Championnat de France de Gosu X, en plus de remporter le titre de Champion/Championne recevra divers lots. **Le Champion remportera des jeux Sorry We Are French édités de son choix (d'une valeur pouvant aller jusqu'à 150€) ainsi qu'un bon d'achat de 150€** dans la boutique où il s'est qualifié (boutique partenaire du bar à jeux dans le cas qu'une qualification en bar à jeux).
3. Le participant terminant à la 2^e place recevra **des jeux Sorry We Are French édités de son choix (d'une valeur pouvant aller jusqu'à 100€) ainsi qu'un bon d'achat de 100€** dans la

boutique où il s'est qualifié (boutique partenaire du bar à jeux dans le cas qu'une qualification en bar à jeux).

4. Le participant terminant à la 3^e place recevra **des jeux Sorry We Are French édités de son choix (d'une valeur pouvant aller jusqu'à 75€) ainsi qu'un bon d'achat de 75€** dans la boutique où il s'est qualifié (boutique partenaire du bar à jeux dans le cas qu'une qualification en bar à jeux).

Tout coût additionnel nécessaire à l'entrée en possession et la jouissance des dotations, (à l'exception des frais d'envoi tels) est à l'entière charge des Participants ayant gagnés un lot sans que ceux-ci puissent demander une quelconque compensation à la Société Organisatrice, ni aux sociétés prestataires ou partenaires.

Les Participants ayant gagnés un lot s'engagent à accepter les lots tels que proposés sans possibilité d'échange notamment contre des espèces, d'autres biens ou services de quelque nature que ce soit, ni transfert du bénéfice à une tierce personne. De même, ces lots ne pourront faire l'objet de demandes de compensation.

La Société Organisatrice se réserve le droit, en cas de survenance d'un événement indépendant de sa volonté, notamment lié à ses fournisseurs ou à des circonstances imprévisibles, de remplacer les lots annoncés, par des lots de valeur équivalente. Les Participants ayant gagnés un lot seront tenus informés des éventuels changements et renoncent par avance à toute réclamation à ce titre.

À toutes fins, il est précisé que la Société Organisatrice ne fournira aucune prestation, ni garanties liées à l'utilisation du lot ou des lots mis en jeu.

ARTICLE 5 – DESIGNATION DES PARTICIPANTS GAGNANT ET FINALISTE

Pour chaque phase du Championnat et pour chaque Tournoi : les Participants gagnant un lot, les participants se qualifiant à une phase suivante et le participant vainqueur du Tournoi sont désignés d'après le tableau de classement du Tournoi.

ARTICLE 6 – ANNONCE DES PARTICIPANTS GAGNANTS ET ENVOI / REMISE DES DOTATIONS

Seuls les Participants ayant gagnés un lot et qualifiés seront informés par courrier électronique dans un délai de 7 jours ouvrés s'ils n'ont pas d'eux même contacté Sorry We Are French par courrier électronique à

marketing@sorryweare.fr. La Société Organisatrice ou l'Organisateur agréé utilisera pour ce faire les coordonnées préalablement communiquées par le Participant lors de sa qualification et ne saurait être tenue responsable pour toute information erronée communiquée par le Participant Gagnant et Finaliste.

Les lots pour les tournois de qualification seront remis en main propre par les boutiques partenaires.

Les lots de la Finale seront envoyés par colis par Sorry We Are French dans un délai maximum de 6 mois.

Tout coût additionnel nécessaire à la prise de possession des dotations est à l'entière charge des Participants Gagnants sans que ceux-ci ne puissent demander une quelconque compensation à la Société Organisatrice, ni aux sociétés prestataires ou partenaires.

Tout lot qui serait retourné à la Société Organisatrice par la poste ou par le prestataire en charge du transport, pour quelque raison que ce soit (par exemple : « n'habite plus à l'adresse indiquée ») sera considéré comme abandonné par le Participant Gagnant/Finaliste, sans que le Participant Gagnant ne puisse formuler aucune revendication à ce titre.

Dans l'hypothèse où le Participant Gagnant ne voudrait pas ou ne pourrait pas, pour quelque raison que ce soit, prendre possession ou bénéficier de tout ou partie du lot gagné dans les conditions décrites dans le présent Règlement, il sera considéré comme ayant renoncé au bénéfice complet dudit lot et ne pourra prétendre à une quelconque indemnisation ou contrepartie de la part de la Société Organisatrice à ce titre.

Aucun message ne sera adressé aux Participants qui n'auront pas gagné ou qui ne seront pas qualifiés.

ARTICLE 7 – PUBLICITE DES PARTICIPANTS – DROIT A L'IMAGE – ATTRIBUTS DE LA PERSONNALITE

Du seul fait de leur participation au Jeu, les Participants donnent à l'Organisateur, l'autorisation, sans que cette autorisation ne leur confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque, autre que l'attribution du lot gagné, de reproduire, de représenter et d'adapter leur image ainsi que leurs noms et prénoms communiqués dans le cadre du Tournoi, dans les conditions suivantes :

sur tout support matériel et immatériel, par tout mode de communication, notamment papiers, audiovisuels, numériques, électroniques, existants (presse, internet, affiches, etc.), ou à venir,

en tout format,

dans le monde entier,

pour une durée de 3 (trois) ans suivant la date de la fin du Tournoi,

pour toute communication au public, aux seules fins d'assurer la promotion des marques et/ou produits de l'Organisateur et dans le cadre de toute action ou manifestation publi-promotionnelle liée au présent Tournoi.

Si l'un des Participants s'oppose à l'utilisation de son nom prénom et image dans les conditions susvisées, il doit le notifier à l'Organisateur en lui envoyant un courriel à l'adresse suivante : Sorry We Are French, 21 rue du Montparnasse, 75006 Paris ou par e-mail à l'adresse suivante marketing@sorryweare.fr.

ARTICLE 8 – RESPONSABILITE

La Société Organisatrice ou L'Organisateur agréé ne saurait être tenu pour responsable si, pour cause de force majeure ou de tout événement indépendant de sa volonté, un Tournoi du Championnat ou le Championnat lui-même devait être annulé ou reporté.

De même, La Société Organisatrice ou l'Organisateur agréé ne saurait non plus être tenu pour responsable et aucun recours ne pourra être engagé contre lui en cas de survenance d'événements présentant les caractères de force majeure (grèves, intempéries, menace d'attentats ...) privant partiellement ou totalement les Participants de la possibilité de participer à l'une des phases du Tournoi.

Les gagnants s'engagent à dégager de toute responsabilité La Société Organisatrice ou l'Organisateur agréé de tout dommage qu'ils pourraient subir en liaison avec le lot gagné. Ainsi, ils déclarent être informés et accepter expressément que La Société Organisatrice ou l'Organisateur agréé ne pourra être tenu responsable d'un préjudice d'aucune nature, de tout incident survenu à l'occasion de la participation au présent Tournoi et de leurs suites (notamment l'utilisation ou la jouissance du lot).

La Société Organisatrice n'est pas responsable des actes et propos des Organisateur agréé de Tournois officiels de qualification via un kit de tournoi.

La Société Organisatrice ou l'Organisateur agréé ne saurait être tenue pour responsable des retards, pertes, vols, avaries des courriers, manque de lisibilité des cachets du fait des services postaux. Elle ou lui ne saurait non

plus être tenue pour responsable et aucun recours ne pourra être engagé contre elle ou lui en cas de survenance d'événements présentant les caractères de force majeure (grèves, intempéries...) privant partiellement ou totalement les Participants de la possibilité de participer au Championnat et/ou les Participants Gagnants du bénéfice de leurs gains.

La Société Organisatrice ou l'Organisateur agréé ne saurait voir sa responsabilité engagée au titre d'un retard dans l'expédition des gains et lots lorsque ce retard ne lui est pas imputable, mais est le fait du prestataire de services auquel elle recourt pour réaliser cette expédition. Elle ou lui ne saurait encourir aucune responsabilité contractuelle ou légale au titre des opérations relatives au transport des lots et gains attribués. La Société Organisatrice ou l'Organisateur agréé ne saurait être tenue pour responsable de toute détérioration, vol et perte intervenus lors du transport et de la livraison du colis.

La Société Organisatrice ou l'Organisateur agréé décline toute responsabilité en cas d'incident et/ou accident qui pourrait survenir à l'occasion de l'utilisation ou de la jouissance du lot gagné et/ou du fait de son utilisation impropre par les Participants Gagnants, à charge pour les Participants Gagnants de prendre à leur charge toute assurance correspondante.

La Société Organisatrice, ainsi que ses prestataires et partenaires comme l'Organisateur agréé, ne pourront être tenus pour responsables de la perte ou du vol des dotations par les bénéficiaires dès lors que les Participants Gagnants en auront pris possession.

ARTICLE 09 – OBTENTION DU REGLEMENT

Le Règlement pourra également être consulté sur le site suivant : sorryweare.fr.

Le Règlement peut être adressé à titre gratuit (timbre remboursé sur simple demande), à toute personne qui en fait la demande écrite auprès de la Société Organisatrice à l'adresse suivante : Sorry We Are French, 21 rue du Montparnasse, 75006 Paris ou par e-mail à l'adresse suivante marketing@sorryweare.fr.

ARTICLE 10 – DECISIONS DE L'ORGANISATEUR

La Société Organisatrice Sorry We Are French se réserve la possibilité de modifier, à tout moment, le Règlement et à prendre toutes décisions qu'elle

pourrait estimer utiles pour l'application et l'interprétation du Règlement. Sorry We Are French pourra en informer les Participants par tout moyen de son choix. Sorry We Are French se réserve également le droit de modifier, prolonger, écourter, suspendre, reporter ou annuler n'importe quel Tournoi du Championnat ou une ou plusieurs de ses phases, ou d'en modifier les conditions d'accès et/ou les modalités de fonctionnement, sans préavis.

La responsabilité de Société Organisatrice ou d'un Organisateur agréé ne saurait être engagée au titre de ce qui précède et les Participants ne pourront donc prétendre à aucun dédommagement ou indemnité de quelque nature que ce soit.

Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique ou écrite concernant l'interprétation ou l'application du Règlement, les mécanismes ou les modalités du Championnat ou d'un Tournoi ainsi que sur les noms des Participants gagnants.

ARTICLE 11 – UTILISATION DES DONNEES PERSONNELLES DES PARTICIPANTS

Les données à caractère personnel recueillies auprès de chaque Participant, tant lors de la participation au Championnat, et le cas échéant, lors de la remise d'un lot, sont soumises aux dispositions de la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée et du Règlement européen relatif à la protection des données personnelles (RGPD) n°2016/679, et destinées à la Société Organisatrice ou à l'Organisateur agréé, responsable de leur traitement, aux fins de gestion d'un Tournoi ou du Championnat uniquement.

Pour la parfaite information des Participants, le Responsable du traitement est Sorry We Are French.

Les informations des Participants seront enregistrées et utilisées par la Société Organisatrice ou l'Organisateur agréé pour mémoriser leur participation à un Tournoi de la Coupe, établir le classement et permettre l'attribution des lots.

la Société Organisatrice ou l'Organisateur agréé conserve les données à caractère personnel des Participants uniquement pour la durée nécessaire à l'accomplissement des finalités décrites ci-avant, conformément au droit applicable.

Tout Participant bénéficie d'un droit d'accès, de suppression et de rectification des données le concernant, il peut s'opposer à tout moment,

pour des motifs légitimes, au traitement de données le concernant et il dispose également du droit à la limitation du traitement de données le concernant. Le Responsable du traitement permet également à tout Participant de recevoir, dans un format structuré et couramment utilisé, l'ensemble des données traitées par des moyens automatisés, dès lors que les données ont été fournies par le Participant qui les demande. Pour exercer l'ensemble de ses droits, le Participant doit adresser sa demande par écrit au Responsable du traitement :

Sorry We Are French, 21 rue du Montparnasse, 75006 Paris ou par e-mail à l'adresse suivante marketing@sorryweare.fr.

ARTICLE 12 – FRAUDE

S'il s'avère qu'un Participant gagne une dotation (lot) et/ou une qualification en contravention avec le Règlement ou par des moyens frauduleux ou déloyaux, la dotation et/ou la qualification concernée ne lui serait pas attribuée et resterait la propriété de la Société Organisatrice ou des sociétés partenaires éventuelles de l'opération, sans préjudice des éventuelles poursuites susceptibles d'être intentées à l'encontre du Participant par la Société Organisatrice ou par des tiers.

La volonté de fraude avérée ou la tentative de tricherie démontrée d'un Participant, pourra être sanctionnée par une exclusion du Championnat.

Toute fraude, ou tentative de fraude, manifestée par un commencement d'exécution et commise en vue de percevoir indûment un lot, fera l'objet de poursuites conformément aux dispositions des articles 313-1 et suivants du Code pénal.

ARTICLE 13 – LITIGE ET RECLAMATION

Le présent Règlement est régi par la loi française.

Toute réclamation doit être adressée, par écrit, à l'exclusion de tout autre mode à Sorry We Are French, 21 rue du Montparnasse, 75006 Paris, dans un délai de 30 (trente) jours après la clôture du Tournoi faisant l'objet d'une réclamation. Passé ce délai, aucune réclamation ne sera acceptée.

Tout différend né à l'occasion du Championnat ou d'un Tournoi fera l'objet d'une tentative de règlement à l'amiable entre Sorry We Are French ou l'Organisateur agréé et le Participant. A défaut d'accord, le litige sera soumis aux juridictions compétentes conformément aux dispositions du Code de Procédure civile.

Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique ou écrite concernant l'interprétation ou l'application du Règlement, les mécanismes ou les modalités du Championnat ainsi que sur la liste des Participants Gagnants.

En s'inscrivant et en participant au Championnat ou à un Tournoi ou en organisant un Tournoi de qualification, participants et organisateurs acceptent de se soumettre au présent règlement.